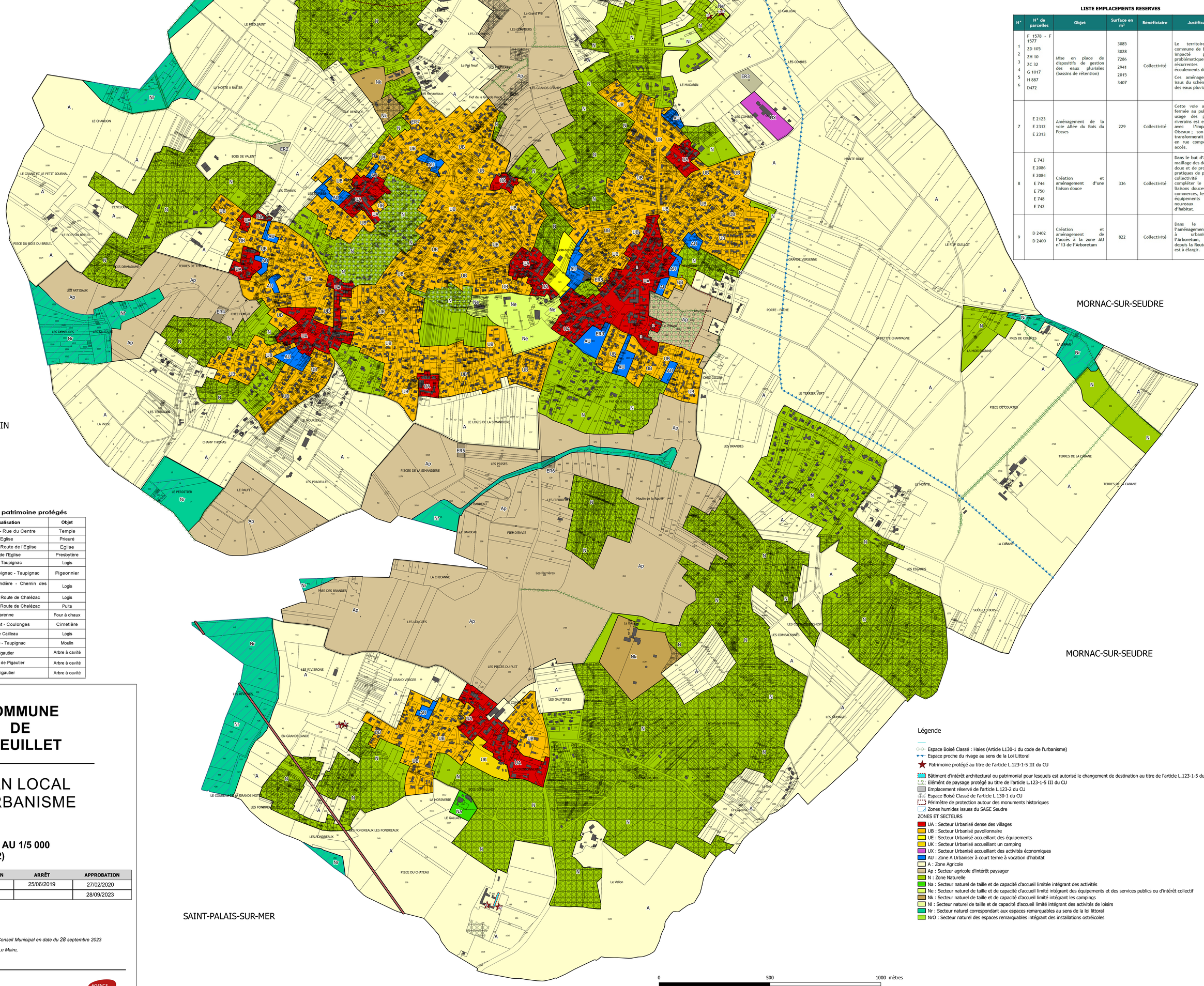

LISTE EMPLACEMENTS RESERVES

N°	N° de parcelles	Objet	Surface en m²	Bénéficiaire	Justifications
1 2 3 4 5 6	F 1578 - F 1577 ZD 105 ZH 10 ZC 32 G 1017 H 887 D472	Mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales (bassins de rétention)	3085 3028 7286 2941 2015 3407	Collectivité	Le territoire de la commune de Breuillet est impacté par des problématiques récurrentes liées aux écoulements des eaux. Ces aménagements sont issus du schéma directeur des eaux pluviales.
7	E 2123 E 2312 E 2313	Aménagement de la voie Allée du Bois du Fosses	229	Collectivité	Cette voie actuellement fermée au public au seul usage des propriétaires riverains est en continuité avec l'Impasse des Oiseaux ; son acquisition transformerait l'Impasse en rue comportant deux accès.
8	E 743 E 2086 E 2084 E 744 E 750 E 748 E 742	Création et aménagement d'une liaison douce	336	Collectivité	Dans le but d'améliorer le maillage des déplacements doux et de promouvoir les pratiques de proximité, la collectivité souhaite compléter le maillage de liaisons douces depuis les commerces, les services et équipements vers les nouveaux quartiers d'habitat.
9	D 2402 D 2400	Création et aménagement de l'accès à la zone AU n°13 de l'Arboretum	822	Collectivité	Dans le cadre de l'aménagement de la zone à urbaniser de l'Arboretum, l'accès depuis la Route de l'Eglise est à élargir.

Liste des éléments de patrimoine protégés

N°	Nom - Localisation	Objet
1	Le temple protestant - Rue du Centre	Temple
2	Le Prieuré - Route de l'Eglise	Prieuré
3	L'Eglise Saint-Vivien - Route de l'Eglise	Eglise
4	Le Presbytère - Route de l'Eglise	Presbytère
5	Le Logis de Taupignac - Taupignac	Logis
6	Le Pigeonnier de Taupignac - Taupignac	Pigeonnier
7	Le Logis de la Simandière - Chemin des carrières	Logis
8	Le Logis de Chalezac - Route de Chalézac	Logis
9	Le Puits de Chalezac - Route de Chalézac	Puits
10	Le Four à chaux - La Garenne	Four à chaux
11	Le Cimetière protestant - Coulonges	Cimetière
12	Le Logis du Cailleau - Le Cailleau	Logis
13	Le Moulin de Taupignac - Taupignac	Moulin
14	Tronc - Les Sables de Pigautier	Arbre à cavité
15	Châtaignier - Les sables de Pigautier	Arbre à cavité
16	Chêne - Les sables de Pigautier	Arbre à cavité

COMMUNE DE BREUILLET

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N° 4.0

PLAN DE ZONAGE AU 1/5 000
PLANCHE SUD (1/2)

	PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
évision générale	13/08/2015	25/06/2019	27/02/2020
odification N°1	9/02/2023		28/09/2023

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2023

Le Maire,

Etudié par
AGENCE UH
Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT
Tel : 05 46 91 46 05 | contact@agenceuh.fr

Légende

- Espace Boisé Classé : Haies (Article L130-1 du code de l'urbanisme)
- Espace proche du rivage au sens de la Loi Littoral
- Patrimoine protégé au titre de l'article L.123-1-5 III du CU
- Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial pour lesquels est autorisé le changement de destination au titre de l'article L.123-1-5 du CU
- Elément de paysage protégé au titre de l'article L.123-1-5 III du CU
- Emplacement réservé de l'article L.123-2 du CU
- Espace Boisé Classé de l'article L.130-1 du CU
- Périmètre de protection autour des monuments historiques
- Zones humides issues du SAGE Seudre

ZONES ET SECTEURS

- UA : Secteur Urbanisé dense des villages
- UB : Secteur Urbanisé pavollonnaire
- UE : Secteur Urbanisé accueillant des équipements
- UK : Secteur Urbanisé accueillant un camping
- UX : Secteur Urbanisé accueillant des activités économiques
- AU : Zone A Urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- A : Zone Agricole
- Ap : Secteur agricole d'intérêt paysager
- N : Zone Naturelle
- Na : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limitée intégrant des activités
- Ne : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limité intégrant des équipements et des services publics ou d'intérêt collectif
- Nk : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limité intégrant les campings
- Nl : Secteur naturel de taille et de capacité d'accueil limité intégrant des activités de loisirs
- Nr : Secteur naturel correspondant aux espaces remarquables au sens de la loi littoral
- NrO : Secteur naturel des espaces remarquables intégrant des installations ostréicoles